

LE RAPPORT DES DIRECTEURS

DE LA

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DU ST. LAURENT ET DE
L'ATLANTIQUE,

AUX PROPRIÉTAIRES, EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, MERCREDI
LE 15 JANVIER 1851.

Lorsque les Directeurs se rencontrèrent avec les Propriétaires à la dernière assemblée générale annuelle, ils eurent l'honneur de leur faire un rapport des arrangements qui avaient été pris pour relever la Compagnie tant des embarras de finance où elle se trouvait alors que pour aviser à des moyens certains qui pussent effectuer l'extension de son chemin et ainsi mettre la Compagnie en état de prendre avantage de l'Acte qui offre la Garantie Provinciale pour le parachèvement du reste. Ils informèrent les Propriétaires qu'il y avait alors espoir d'obtenir des Messieurs du Séminaire et de la Compagnie des Terres, des emprunts pour un montant de £50,000, et que la Corporation de la Cité avait souscrit 5,000 parts dans le Fonds de Préférence, payables en Débentures. Ils leur présentèrent en même temps copies des contrats qui avaient été passés avec Messieurs Black, Wood et Compagnie pour l'achèvement de tout le chemin, à une somme convenue par mille, en paiement de laquelle les entrepreneurs ne devaient recevoir que les Débentures de la Cité et des Parts dans la Compagnie jusqu'à l'époque où, la moitié du chemin étant achevée, la Compagnie pourrait avoir pour l'intérêt qui écherrait sur ses propres Débentures la Garantie du Gouvernement. Ils leur firent part en même temps des conditions auxquelles le chemin était loué à ces mêmes parties, ce qui avait été fait